

Gouvernement du Québec

Décret 156-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Louis Bazin comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur Jean-Louis Bazin, secrétaire général associé à la Famille au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la famille, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Jean-Louis Bazin;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25020

Gouvernement du Québec

Décret 157-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur André Beaudoin comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la jeunesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur André Beaudoin, secrétaire général associé à la Jeunesse au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la jeunesse, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avanta-

ges sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur André Beaudoin;

QUE le décret 73-96 du 24 janvier 1996 concernant monsieur André Beaudoin continue de s'appliquer à celui-ci et qu'il soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25021

Gouvernement du Québec

Décret 158-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT l'engagement de monsieur Pierre Laflamme comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la concertation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur Pierre Laflamme, secrétaire général associé à la Concertation au ministère du Conseil exécutif, soit engagé comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à la concertation, au même salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 1510-94 du 19 octobre 1994 concernant les conditions d'emploi de monsieur Pierre Laflamme continue de s'appliquer à celui-ci et qu'il soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25022